

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE**  
**UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)**

**PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS**  
**DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU**  
**« AGREE »**

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET**

<b>Numéro de l'Avis</b>	: AMI n° 019/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
<b>Numéro du marché</b>	: ZR-UCM-429176-CS-INDV
<b>Financement</b>	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
<b>Services de consultant</b>	: Recrutement d'un Consultant individuel assumant la fonction de Chargé de la planification au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC)
<b>Date de publication</b>	: 22 novembre 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel assumant la fonction de Chargé de la planification au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC)** ».

Sous l'autorité du Directeur de Promotion et Développement du Site, en relation avec les équipes du Conseiller stratégique en charge du Programme Inga et en concertation étroite avec les autres Directions d'ADPI-RDC pour toutes questions dépassant son champ d'activités, le Chargé de planification est responsable de la planification des activités du Programme Inga. A ce titre, ses attributions sont entre autres :

- a) de bâtir avec les parties prenantes le plan détaillé de mise en œuvre du programme découlant des objectifs fixés par le Directeur de Promotion et de Développement du Site, et décrivant comment, quand et par qui ces objectifs seront atteints ;
- b) de préparer un chronogramme de réalisation des activités du programme Inga, de concert avec le responsable concerné et l'équipe programme élargi permettant d'identifier et gérer les activités du chemin critique du programme Inga;
- c) de veiller à la mise à jour régulière du plan de mise en œuvre du programme Inga et de son chronogramme, et des différents autres plans tels que le plan de passation des marchés et le plan de gestion comptable et financière.
- d) de consolider l'ensemble des plans pour fournir un référentiel crédible par rapport auquel la progression des différents chantiers et des autres activités du programme Inga sera mesurée et communiquée aux personnes impliquées.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : [www.ucmenergie-rdc.com](http://www.ucmenergie-rdc.com).

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM) invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etudes supérieures : Ingénieur, économiste ou financier (Bac + 5 minimum) ;
- 15 ans d'expérience professionnelle minimum, dont au moins 5 dans la gestion de projets d'infrastructures ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets, et notamment d'un logiciel de planification (Microsoft Project ou équivalent) ;
- Expérience de conduite de projet en Afrique subsaharienne ;
- Connaissances en financement de projets et en planification des activités des projets ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, avec une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de visite des sites et de respect des délais ;
- Parfaite maîtrise du français et de l'anglais.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **mercredi 11 décembre 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 019/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant individuel assumant la fonction de Chargé de la planification au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC)** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)**  
**1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)**  
**Concession Zimbali & Gombe River**  
**2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif**  
**Commune de la Gombe**  
**Kinshasa**  
**République Démocratique du Congo**  
**E-mail : [procurement@ucmnergie-rdc.com](mailto:procurement@ucmnergie-rdc.com)**

**Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®**  
**Coordonnateur**

**CONSULTANT CHARGE DE LA PLANIFICATION**  
**TERMES DE REFERENCE**

## **I. CONTEXTE**

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km<sup>2</sup> et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydriques pouvant potentiellement générer de l'hydroélectricité pour satisfaire la demande en électricité de la population congolaise et au-delà. Toutefois, le pays actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité.

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent près de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contiguës au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga 1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga 2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase ultérieure du projet Grand Inga, Inga 3, a été ajustée en fonction de la demande intérieure croissante et a tenu compte des opportunités d'exportation vers d'autres pays africains ayant manifesté leur intérêt. Le projet, d'une puissance initiale de 4.800 MW, a été revue à la hausse à 11.050 MW pour répondre aux exigences énergétiques du pays et des pays demandeurs.

Le Gouvernement de la RDC a misé sur le mode « Partenariat-Public-Privé (PPP) » pour réaliser le projet. Le processus de recrutement du partenaire privé s'est conclu par la signature d'un accord de collaboration avec un Consortium sino-espagnol.

Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, en sigle ADPI-RDC. L'ADPI-RDC est chargée de la planification et la gestion des activités du projet.

L'État reconnaît pleinement le potentiel du Grand Inga en tant que catalyseur du développement socio-économique et s'engage à aller de l'avant avec le développement d'Inga en gardant à l'esprit ce programme plus large. La RDC a demandé l'aide de la Banque mondiale pour soutenir un programme plus large d'Inga, ainsi que pour aider à préparer Inga 3 en tant que prochaine étape clé pour libérer le plein potentiel de Grand Inga.

Afin de permettre à l'ADPI-RDC d'acquérir une expertise dans la gouvernance du programme Inga, le Gouvernement propose d'utiliser le reliquat de la restructuration du projet AGREE soutenu par la

Banque Mondiale pour financer le paiement des services d'un consultant individuel qui agira en tant que Chargé de Planification du Programme Inga au sein de l'ADPI-RDC.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité (UCM en signe), l'une des agences d'exécution du projet AGREE, est responsable de la mise en œuvre du processus de recrutement de ce consultant.

Les présents termes de référence décrivent la mission et les prestations attendues de ce Consultant Chargé de Planification.

## II. MISSION GENERALE DU POSTE

Sous l'autorité du Directeur de Promotion et Développement du Site, en relation avec les équipes du Conseiller stratégique en charge du Programme Inga et en concertation étroite avec les autres Directions de l'ADPI-RDC pour toutes questions dépassant son champ d'activités, le Chargé de planification est responsable de la planification des activités du Programme Inga. A ce titre, ses attributions sont entre autres :

- a) de bâtir avec les parties prenantes le plan détaillé de mise en œuvre du programme découlant des objectifs fixés par le Directeur de Promotion et de Développement du Site, et décrivant comment, quand et par qui ces objectifs seront atteints ;
- b) de préparer un chronogramme de réalisation des activités du programme Inga, de concert avec le responsable concerné et l'équipe programme élargi permettant d'identifier et gérer les activités du chemin critique du programme Inga;
- c) de veiller à la mise à jour régulière du plan de mise en œuvre du programme Inga et de son chronogramme, et des différents autres plans tels que le plan de passation des marchés et le plan de gestion comptable et financière.
- d) de consolider l'ensemble des plans pour fournir un référentiel crédible par rapport auquel la progression des différents chantiers et des autres activités du programme Inga sera mesurée et communiquée aux personnes impliquées.

## III. RESPONSABILITES ET TACHES

Le Consultant Chargé de Planification devra, conformément aux directives du Directeur de Promotion et de Développement du Site :

### **1. Coordonner la planification des différents chantiers et autres activités du programme Inga**

- Récolter les données relatives aux besoins en études techniques, économiques, environnementales et sociales nécessaires à l'exécution des activités du Projet ;
- Elaborer un chronogramme pour les activités nécessaires à la réalisation de chaque chantier et autres activités en cohérence avec le calendrier général du Projet, et l'administrer ;
- Mettre à jour mensuellement le chronogramme en fonction des contraintes rencontrées et du niveau de réalisation, en collaboration avec chaque Responsable.

### **2. Assister à l'élaboration du budget du Projet**

- Définir avec chaque Responsable les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et résultats visés ;
- Revoir mensuellement les prévisions financières, le timing et les moyens pour l'atteinte des résultats visés ;

- Analyser la mise en œuvre opérationnelle du Projet, comparer les réalisations planifiées et réelles et proposer des modifications en cas de besoin.

### **3. Participer dans le dialogue avec les différentes parties prenantes (bailleurs de fonds, bureaux d'études, conseillers, consultants, autorités politico-administratives, société civile,...).**

- Collecter les besoins des différentes parties prenantes au Projet pour mettre à jour le chronogramme des activités.

Il est essentiel pour le Consultant Chargé de Planification de projet de s'assurer que le GIDP est bien positionné et aligné sur les documents de planification provinciaux et nationaux existants, ainsi que sur le plan industriel national. En outre, il/elle doit être en mesure d'intégrer les informations issues des analyses de la chaîne de valeur pour renforcer davantage le processus de planification.

## **IV. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES**

Le candidat devra disposer des qualifications et expérience suivantes :

- Etudes supérieures : Ingénieur, économiste ou financier (Bac + 5 minimum) ;
- Expérience en gestion ;
- 15 ans d'expérience professionnelle minimum, dont au moins 5 dans la gestion de projets d'infrastructures;
- Maîtrise des outils de gestion des projets , et notamment d'un logiciel de planification (Microsoft Project ou équivalent ) ;
- Expérience de conduite de projet en Afrique subsaharienne ;
- Connaissances en financement de projets et en planification des activités des projets ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, avec une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de visite des sites et de respect des délais;
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif ;
- Parfaite maîtrise du français et de l'anglais.

## **V. NORMES DE PERFORMANCE**

Le Consultant Chargé de Planification s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques, de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base semestrielle.

## **VI. DUREE DU CONTRAT**

Le contrat du Consultant Chargé de Planification sera d'une durée de 12 mois, renouvelable sur évaluation de sa performance.

## **VII. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ CV détaillé ;
- ✓ Références professionnelles.